GE_GERICHTE A/994/2008 vom 10. April 2008

GE Cour de justice, 2008-04-10, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_994_2008

FR: GE_GERICHTE A/994/2008 du 10 avril 2008

IT: GE_GERICHTE A/994/2008 del 10 aprile 2008

Regeste

Avis de saisie. Abus de droit. Irrecevable. | Il n'appartient pas à la Commission de revoir le justificatif des créances à l'origine des procédures en réalisation forcée. | CC.2.2; LPA.72

Erwägungen

E. 07

xxxx06 V, 07 xxxx22 K, 07 xxxx02 D et 07 xxxx26 V. Siégeant : Mme Ariane WEYENETH, présidente ; MM. Philipp GANZONI et Etienne KISS-BORLASE, juges assesseurs. Au nom de la Commission de surveillance : Paulette DORMAN Ariane WEYENETH Greffière : Présidente : La présente décision est communiquée par courrier A à l’Office concerné et par courrier recommandé aux autres parties par la greffière le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.